

CHSCT-M du 17 décembre 2013

DECLARATION LIMINAIRE

Ce CHSCT-M succède au CTM du 6 Décembre dernier, durant lequel **FO Finances** a évoqué l'environnement fortement dégradé dans l'ensemble des Directions des Ministères économiques et financiers. Après l'élaboration des Plans Stratégiques Directionnels, dont la seule vocation est d'organiser les services en fonction des milliers de suppressions d'emplois, le courrier signé par les ministres le 29 octobre dernier concernant la mutualisation des fonctions supports s'inscrit, pour **FO Finances**, dans cette même politique de destruction des services publics.

C'est la raison pour laquelle **FO Finances** a demandé le retrait de cette note et l'abandon des Plans Stratégiques Directionnels, destructeurs d'emplois publics et de missions.

Pour **FO Finances**, la diminution des moyens de fonctionnement, les suppressions d'emplois, les restructurations permanentes, l'organisation du travail, aggravent les conditions de travail des agents et génèrent de plus en plus de souffrance au travail comme l'attestent, depuis des années, les rapports annuels des Médecins de Prévention, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST) et des Ergonomes.

Les Ministres se disent particulièrement attachés à la Santé au Travail et aux acteurs de Prévention. Mais ils persistent à faire d'autres choix, à prendre d'autres décisions :

► Ils ont choisi de poursuivre les suppressions de postes : moins 2 564 emplois, en 2014. Depuis plus de 10 ans, près de 24 000 emplois ont été supprimés ! Et aucun bilan n'est venu démontrer l'efficacité de cette politique.

► Ils ont choisi, avec la réserve parlementaire, d'amputer les crédits 2014 des CHSCT de 7% au lieu de 6%. Même si **FO Finances** a pris acte d'un budget de maintien des crédits pour 2014, il n'en reste pas moins un budget de régression n'ayant pas augmenté depuis 2002 en Euros courants, ce qui amoindrit les capacités d'action dans un domaine plus que jamais indispensable aux agents et dont les besoins explosent.

Dans ce contexte particulièrement difficile de réduction d'effectifs et de moyens, pour **FO Finances** :

- Il est plus que jamais nécessaire de renforcer le réseau des acteurs de prévention dont les charges ne cessent d'augmenter : ISST, Secrétaires Animateurs, Médecins de Prévention. Pour ces derniers, de nombreux départements en sont encore dépourvus. Les Ministères économiques et financiers doivent se donner les moyens d'en recruter, en agissant sur leurs conditions d'exercice (cabinets médicaux équipés ; logiciels ; secrétariat ; rémunération...) et doivent mettre tout en œuvre pour les garder.

- Une véritable filière de formation Santé Sécurité au Travail pour tous les cadres et tous les agents, telle qu'annoncée en 2007, est nécessaire. Dans ce cadre, des sessions de formation d'une ou deux journées sont peu crédibles.

- Quant à l'étude ENEIS, relative au retour à l'emploi des agents après congés de longue maladie (CLM) et congés de longue durée (CLD), **FO Finances** a toujours souhaité que les acteurs de prévention travaillent au plan d'actions qui en découle conformément à leurs champs de compétences et regrette qu'il ait fallu la demande unanime des Fédérations pour enfin obtenir que ce point soit à l'ordre du jour de ce CHSCT-M !

- Avec près de deux ans de recul, le bilan du fonctionnement des CHSCT doit être fait. Il permettra de lister les trop nombreux dysfonctionnements qui entravent le bon fonctionnement de cette instance, afin d'y mettre fin en appliquant, dans la majorité des cas, les textes en vigueur. Sans être exhaustif, il sera, notamment, particulièrement important d'aborder :

- la cartographie des CHSCT en restaurant l'interdirectionnalité ;
- l'expertise agréée dont les dysfonctionnements sont récurrents ;
- la notion de projets importants ;
- l'utilisation des crédits ;
- les remboursements de frais.

Les bonnes nouvelles étant rares, **FO Finances** prend acte avec satisfaction de la prise en compte après ses multiples interventions : de l'attribution de crédits pour 2014 pour les COM : pour la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.

Toutefois, **FO Finances** réitère sa demande de mise en place de véritables CHSCT sur ces territoires qui en sont encore dépourvus.

Quant au fonctionnement du CHSCT-M, **FO Finances** demande le respect des engagements contenus dans les relevés de conclusion concernant les points à évoquer dans l'ordre du jour.

FO Finances rappelle :

■ que le Décret de 1982 modifié prévoit communication aux Comités Techniques du rapport annuel et du programme annuel de prévention des risques professionnels ;

■ qu'une véritable politique ministérielle Santé, Sécurité au Travail avec de vrais moyens et le nécessaire engagement des Directions Générales, sont indispensables dans l'intérêt des agents, compte tenu de l'obligation de sécurité qui est une obligation de résultat (la jurisprudence applicable, parle clairement « d'obligation de sécurité de résultat ») ; sans compter la responsabilité pénale du chef de service du fait de son obligation d'assurer la santé et la sécurité des agents placés sous son autorité.

Pour **FO Finances**, les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail.

C'est pourquoi elle exige, l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions d'emplois, des décisions concrètes d'actions portant sur l'organisation du travail, les missions, les moyens, l'encadrement, la qualité du travail, ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs de prévention pour une politique ministérielle Santé Sécurité au Travail digne de ce nom, ambitieuse et respectueuse de la réglementation.